



L'Union des producteurs agricoles

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Consultations prébudgétaires en vue du budget 2019
Soutenir l'agriculture pour un avenir prospère

Le 3 août 2018



Maison de l'UPA
555, boul. Roland-Therrien
Bureau 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
450 679-0530
upa.qc.ca

1. Résumé des recommandations

- **Recommandation 1** : Que le gouvernement augmente proportionnellement le budget d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, y compris l'enveloppe de la gestion des risques aux entreprises, afin que soit reflétée la croissance du secteur agricole.
- **Recommandation 2** : Que le gouvernement apporte un soutien accru aux entreprises agricoles dans les programmes de gestion des risques des entreprises (GRE).
- **Recommandation 3** : Que le gouvernement donne accès à des programmes de GRE aux entreprises adaptés aux besoins des producteurs.
- **Recommandation 4** : Que le gouvernement crée un programme fédéral de compensation pour réduire ou annuler les impacts de la tarification du carbone sur le secteur agricole assurant une équité interprovinciale.
- **Recommandation 5** : Que le gouvernement soutienne le développement et la mise en œuvre de protocoles de crédits compensatoires adaptés au contexte agricole.
- **Recommandation 6** : Que le gouvernement mette en place des actions concrètes en ce qui concerne la taxe carbone et l'adaptation des entreprises aux changements climatiques et aux attentes sociétales.
- **Recommandation 7** : Que le gouvernement permette des approches favorisant la participation d'entreprises de petite taille au marché du carbone, notamment les agriculteurs et les producteurs forestiers.
- **Recommandation 8** : Que le gouvernement permette aux sociétés agricoles actionnaires d'un regroupement d'avoir accès à la déduction accordée aux petites entreprises (DAPE) sur leurs ventes faites à ce regroupement comme c'est le cas pour les ventes effectuées à une coopérative agricole.
- **Recommandation 9** : Que le gouvernement s'assure de la disponibilité des sommes nécessaires pour répondre aux besoins des producteurs lors de catastrophes naturelles et d'une application uniforme des programmes mis en place.
- **Recommandation 10** : Que le gouvernement finance la réalisation de projets et d'outils visant l'amélioration de la gestion des risques climatiques sur les entreprises agricoles.
- **Recommandation 11** : Que le gouvernement appuie les investissements nécessaires à l'adaptation découlant des attentes sociétales modifiant de manière importante les pratiques, comme pour le bien-être animal ou l'agroenvironnement.
- **Recommandation 12** : Que le gouvernement exclue de l'application de la règle anti-évitement, prévue à l'article 84.1 de la Loi de l'impôt sur le revenu, la transmission, dans certaines conditions, des actions d'un contribuable à son enfant ou à son petit-enfant.
- **Recommandation 13** : Que le gouvernement s'assure que les programmes de GRE offrent un filet suffisant permettant à la relève d'accéder au financement nécessaire.
- **Recommandation 14** : Que le gouvernement réduise les coûts de participation et offre un taux plus élevé de contribution gouvernementale aux programmes de GRE durant les premières années d'activité.
- **Recommandation 15** : Que le gouvernement offre un crédit d'impôt remboursable de 40 % des intérêts versés par la relève au cédant par une entente vendeur-prêteur.
- **Recommandation 16** : Que le gouvernement crée des incitatifs afin que les institutions financières et les administrations publiques offrent du capital patient à la relève agricole.

2. Soutenir l'agriculture pour un avenir prospère

2.1. Un potentiel de croissance à la hauteur des ambitions du Canada

Le secteur agricole contribue de façon importante à la croissance de l'économie canadienne, comme en témoigne sa présence parmi les secteurs ciblés lors d'un budget fédéral précédent. Des investissements gouvernementaux seront toutefois nécessaires pour appuyer le développement de ce secteur et en accroître son rythme.

En 2016, ÉcoRessources¹ a réalisé une évaluation du potentiel de croissance de différentes productions agricoles québécoises d'ici 2025 et des retombées qui pourraient en découler.

L'étude révèle que cette croissance entraînerait des investissements en immobilisations et une hausse des dépenses de fonctionnement. Globalement, une augmentation de 30 % des recettes agricoles est envisagée entre 2016 et 2025, pour les retombées présentées au tableau 1.

Tableau 1 | Retombées estimées pour une croissance de 30 % de la production agricole québécoise d'ici 2025

Retombées	Agriculture	Transformation	Total
Emplois	+ 21 000	+ 38 000	+ 59 000
PIB (annuel)	+ 1,8 G\$	+ 3,9 G\$	+ 5,7 G\$
Recettes fiscales (annuelles)	+ 250 M\$	+ 1 G\$	+ 1,25 G\$

3

Les conditions nécessaires à la réalisation de ce potentiel ont été déterminées. Celles priorisées par l'UPA en lien avec le budget fédéral 2019 sont présentées dans les sections suivantes.

3. Un filet de sécurité performant pour favoriser une croissance durable

La GRE est la base de la croissance du secteur agricole. L'insécurité liée au contexte actuel du marché (négociation de l'Accord de libre-échange nord-américain, imposition de tarifs, etc.) justifie plus que jamais la nécessité d'avoir des programmes de GRE répondant aux risques que rencontrent les producteurs agricoles. Or, les paramètres actuels des programmes ne permettent pas de couvrir adéquatement ces risques et, incidemment, au secteur de progresser aussi rapidement qu'il le pourrait.

Il est important de rappeler que depuis la mise en place des programmes de GRE du premier CSA, en 2007, et la dernière année de Cultivons l'avenir 2 (2017), les paiements de programmes ont diminué de 40 %, alors que les recettes monétaires agricoles ont augmenté de plus de 60 % durant la même période.

¹ ÉCORESSOURCES, *L'agriculture au Québec, un potentiel à exploiter*, 2017, 51 pages.

Ces constats, partagés par l'ensemble des intervenants du milieu durant les consultations entourant l'adoption du prochain CSA, doivent impérativement trouver écho dans les politiques et le budget gouvernementaux.

À cet égard, l'UPA demande au gouvernement fédéral :

- ➔ de donner accès à des programmes de GRE adaptés aux besoins des producteurs;
- ➔ d'augmenter proportionnellement le budget d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, y compris l'enveloppe de la GRE, afin que soit reflétée la croissance du secteur agricole.

4. Appuyer les agriculteurs dans leur adaptation à un environnement évolutif

4.1. Une tarification équitable du carbone

Le Québec a fait preuve de *leadership* en matière de tarification du carbone en demandant aux entreprises distributrices de combustibles d'acquérir des droits d'émission sur le marché dès 2015. Cette situation nuit maintenant aux agriculteurs du Québec, puisque lorsqu'une tarification du carbone est mise en place dans les autres provinces, ces dernières incluent généralement un mécanisme pour réduire ou annuler les impacts sur le secteur agricole. L'iniquité en découlant compromet l'agriculture québécoise.

Les agriculteurs développent des stratégies pour réduire leur empreinte carbone². Toutefois, un soutien est nécessaire pour atténuer les impacts de la tarification, particulièrement dans un contexte concurrentiel mondial.

L'UPA demande donc au gouvernement fédéral :

- ➔ de créer un programme fédéral de compensation assurant une équité interprovinciale;
- ➔ de soutenir le développement et la mise en œuvre de protocoles de crédits compensatoires adaptés au contexte agricole;
- ➔ de permettre des approches favorisant la participation d'entreprises de petite taille au marché du carbone, notamment les agriculteurs et les producteurs forestiers.

4.2. Impact négatif des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu pour les actionnaires de sociétés privées n'ayant pas le statut de coopérative agricole

Certaines sociétés par actions agricoles se regroupent pour améliorer la mise en marché de leurs produits en les transformant et en les distribuant afin de faire face à la concurrence des grands joueurs du secteur. Ces sociétés deviennent actionnaires d'une société qui n'est pas une

² Un nombre croissant de secteurs (laitier, grains, porcine, acéricole, bovin, etc.) réalisent une analyse de cycle de vie ou évaluent leur empreinte carbone, puis se dotent d'un plan d'action pour réduire leurs impacts environnementaux.

coopérative agricole, mais dont les activités de mise en marché sont similaires à une coopérative et dont les actionnaires ont la même réalité commerciale que les membres d'une coopérative.

Le fait que l'investissement par les sociétés agricoles dans un regroupement soit effectué en actions du capital-actions d'une société privée plutôt que dans des parts d'une coopérative agricole ne devrait pas avoir d'influence sur la charge d'impôts à être assumée par ces sociétés sur leur revenu tiré de la vente de leurs produits agricoles à ce regroupement.

Les structures de regroupement ne visent pas à multiplier l'accès à la DAPE. Les sociétés agricoles actionnaires d'un regroupement devraient avoir accès à la DAPE sur leurs ventes faites à ce regroupement comme c'est le cas pour les ventes effectuées à une coopérative agricole.

L'UPA demande donc au gouvernement fédéral de :

- ➔ permettre aux sociétés agricoles actionnaires d'un regroupement d'avoir accès à la DAPE sur leurs ventes faites à ce regroupement comme c'est le cas pour les ventes effectuées à une coopérative agricole.

4.3. Des actions proactives en lien avec les changements climatiques et les attentes sociétales

Une des conditions gagnantes pour une croissance soutenue de l'agriculture et de ses retombées est une protection adéquate contre les risques climatiques. Ainsi, l'amélioration des programmes de GRE est essentielle, tandis que la réponse gouvernementale aux catastrophes naturelles doit être uniforme à travers le pays. Ces dernières années, plusieurs écarts entre les provinces ont causé des situations compétitives inéquitables.

5

Répondre aux attentes sociétales signifie souvent pour les agriculteurs des modifications de leurs pratiques et des investissements supplémentaires. Ces attentes, qui touchent tant le bien-être animal, l'utilisation des intrants, que la préservation des ressources et de l'environnement, sont considérées par les producteurs agricoles, même si les satisfaire leur demandent des investissements importants. Ces derniers sont toutefois rarement remboursés par les marchés.

L'UPA demande au gouvernement fédéral :

- ➔ de s'assurer de la disponibilité des sommes nécessaires pour répondre aux besoins des producteurs lors de catastrophes naturelles et de s'assurer d'une application uniforme des programmes mis en place;
- ➔ de financer la réalisation de projets et d'outils visant l'amélioration de la gestion des risques climatiques sur les entreprises agricoles;
- ➔ d'appuyer les investissements nécessaires à l'adaptation découlant des attentes sociétales modifiant de manière importante les pratiques, comme pour le bien-être animal ou l'agroenvironnement.

5. La pérennité de l'agriculture passe par sa relève

5.1. Un transfert intergénérationnel facilité

Des changements sont nécessaires aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'article 84.1 fait en sorte qu'il en coûte plus cher de céder une ferme à un membre de la famille qu'à un acheteur non apparenté.

En pénalisant autant les cédants de la relève, ces règles compromettent la survie d'entreprises familiales.

L'UPA demande donc au gouvernement fédéral :

- d'exclure de l'application de la règle anti-évitement, prévue à l'article 84.1 de la Loi de l'impôt sur le revenu, la transmission, dans certaines conditions, des actions d'un contribuable à son enfant ou à son petit-enfant.

5.2. L'accès à du capital patient structurant pour la relève

Plusieurs outils sont nécessaires pour soutenir efficacement la réalisation des projets de la relève agricole. Les coûts des actifs à acquérir constituent le principal défi pour les jeunes agriculteurs. La valeur des terres est devenue une problématique majeure à elle seule lorsque vient le temps de transférer ces terres à la prochaine génération. En 2016, la valeur moyenne des terres détenues était de 2,1 M\$³ par ferme, soit 68 % de l'actif total.

La formule vendeur-prêteur existant au Québec peut augmenter le bénéfice tiré de la transaction par le cédant et faciliter le transfert par le crédit d'impôt provincial de 40 % accordé sur les intérêts versés par la relève.

L'UPA demande ainsi au gouvernement fédéral :

- de s'assurer que les programmes de GRE offrent un filet suffisant permettant à la relève d'accéder au financement nécessaire;
- de réduire les coûts de participation et d'offrir un taux plus élevé de contribution gouvernementale aux programmes de GRE durant les premières années d'activité;
- d'offrir un crédit d'impôt remboursable de 40 % des intérêts versés par la relève au cédant par une entente vendeur-prêteur;
- de créer des incitatifs afin que les institutions financières et les administrations publiques offrent du capital patient à la relève agricole.

³ Calcul UPA. STATISTIQUE CANADA, *Tableaux 002-0020 – Bilan du secteur agricole, au 31 décembre et 004-0201 – Recensement de l'agriculture, fermes classées selon la superficie agricole totale*, CANSIM (base de données), 2017.

ISBN 978-2-89556-185-9 (PDF)
Dépôt légal, 3^e trimestre 2018
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada

